



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2017-121

AVIS est donné que le règlement R-2017-121 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour des travaux de mise aux normes dans le cadre du projet de la réhabilitation de la caserne 61, située au 10, rue Sunnydale** » a été adopté par le Conseil municipal à une séance tenue le 10 janvier 2017 et a reçu l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2017.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2017-121 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 5 avril 2017.